

REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER
DANS LE CADRE DU PASSAGE A LA
NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57

Monsieur Julien VEYER, rappelle au Conseil le contexte réglementaire et institutionnel ;

En date du 19 décembre 2023, la Ville de Gravelines a adopté le passage au 1^{er} janvier 2024 de la nomenclature budgétaire et comptable « M57 » pour le budget de la collectivité.

Il convient désormais que la Commune adopte, conformément aux dispositions de l'article L.5217-10-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), le Règlement Budgétaire et Financier.

En effet, le Règlement Budgétaire et Financier a pour vocation de formaliser et de préciser les principales règles de gestion financière qui résultent du C.G.C.T., de la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001 et du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ainsi que l'ensemble des instructions budgétaires et comptables applicables aux communes dans le cadre de la « M57 ». Il définit également des règles internes propres dans le respect des textes énoncés ci-dessus et conformément à l'organisation des services. Enfin, ce règlement rassemble et harmonise les règles reprises dans diverses délibérations, décisions et notes internes.

Il convient donc de souligner que ce présent Règlement Budgétaire et Financier

- ✓ S'impose à l'ensemble des Directions de la Commune puisqu'il entend renforcer la cohérence et l'harmonisation des procédures budgétaires en vue de garantir la permanence des méthodes et des processus internes ;
- ✓ Qu'il vise aussi à vulgariser le budget et la comptabilité afin de les rendre accessibles tant aux élus qu'aux collaborateurs non spécialistes tout en contribuant à développer une culture de gestion partagée.

Enfin, il est à préciser que le présent Règlement Budgétaire et Financier est amené à évoluer et sera complété en fonction des modifications législatives et réglementaires en vigueur ainsi que des nécessaires adaptations des règles de gestion. Il constitue en ce sens la base de référence et un guide de procédures de la Direction des Finances.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Conseil Municipal convoqué le : 05 Avril 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2024 – 18h00

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire
Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Raoul DEFROID, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Valérie GENEVET, Madame Emmanuelle PERY, Madame Lise BLANCKAERT, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN à partir de 18h50, Madame Annabelle SALA, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur DEVOS,
Madame Karine VANDERSTRAETEN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur DEFROID, jusqu'à 18h50,
Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,
Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,
Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

Démissionnaires :

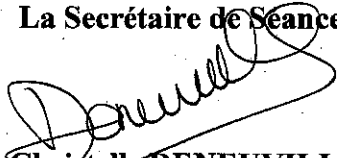
Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.
Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.

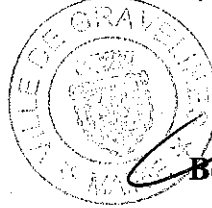
Le Conseil Municipal,

- Ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve le règlement budgétaire et financier annexé ;
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes pièces utiles à l'exécution des présentes ;
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 11 AVRIL 2024
POUR EXTRAIT CONFORME,**

La Secrétaire de Seance,


Christelle DENEUVILLE



Le MAIRE,


Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 15 AVR. 2024

Mis en ligne sur le site de la Ville le 15 AVR. 2024